

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00430

Numéro SIREN : 792 047 037

Nom ou dénomination : IN EXTENSO CENTRE OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2020 sous le numéro de dépôt 14206

IN EXtenso CENTRE OUEST
Société par actions simplifiée au capital de 27.282.606 €
Siège social : CHOLET (49300) 8, rue Eugène Brémont
792 047 037 RCS ANGERS
(la « Société »)

ARRIVÉ AU GREFFE LE 04 NOV. 2020
LE 04 NOV. 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE
DU 29 OCTOBRE 2020

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

PREMIERE RESOLUTION

La Collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020, savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

La Collectivité des Associés approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts et l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour la période courant du 1^{er} juillet au 17 janvier 2020 date de la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

La résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

La Collectivité des Associés,

constatant que le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice s'élève à 4 138 466,29 euros, approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

• Résultat net	4 138 466,29 euros
• En dotation à la réserve légale	206 923,32 euros
• Le solde, soit	3 931 542,97 euros
auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur, soit	19 206,99 euros
auquel s'ajoute les autres réserves, soit	4 467 564,65 euros
pour former un bénéfice distribuable de	8 418 314,61 euros
• A titre de dividendes aux actionnaires,	
la somme de	3 273 912,72 euros
soit un dividende de 0,12 € par action	
• Le solde, soit la somme de	5 144 401,89 euros
au poste « Autres réserves »	

Par ailleurs, dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions auto-détenues sera affectée au compte « Report à nouveau », et le montant de la distribution réduit en conséquence.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions auto-détenues sera affectée au compte « Report à nouveau », et le montant de la distribution réduit en conséquence.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 31 mars 2021.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 828 724 euros. Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève donc quant à lui à 2 445 188 euros.

La Collectivité des Associés est informée que les dividendes perçus par les personnes physiques, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8%.

Enfin, pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les distributions de dividendes réalisées au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction de 40 % sur les dividendes (Article 158.3.2 C.G.I.)	
			Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
30 juin 2019	3 001 086,66	27 282 606	883 318,48 €	2 117 768,18
31 mai 2018	3 001 086 €	27 282 606	916 945 €	2 084 141
31 mai 2017	2 894 471 €	27 282 606	879 067 €	2 015 403

La résolution est adoptée à la majorité.

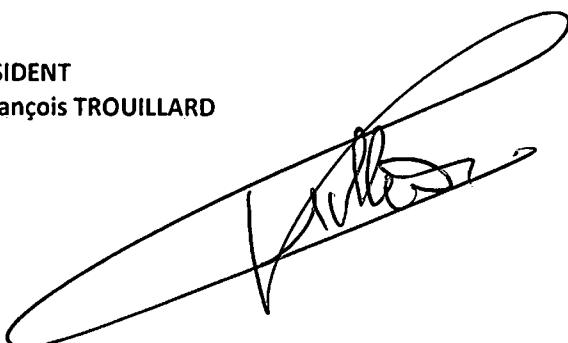
SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et de droit, et plus généralement toutes formalités nécessaires et consécutives des présentes.

La résolution est adoptée à la majorité.

Pour extrait certifié conforme à l'original

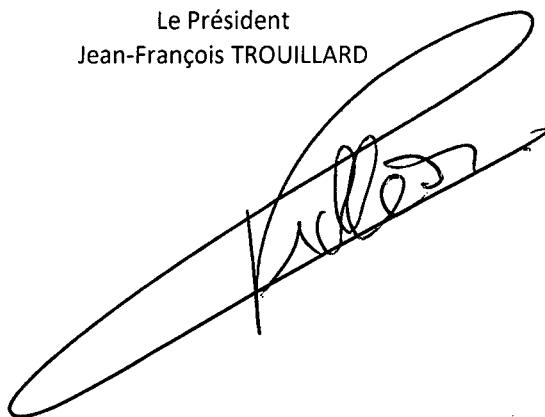
LE PRESIDENT
Jean-François TROUILLARD



IN EXENSO CENTRE OUEST
Société par actions simplifiée au capital de 27.282.606 €
Siège social : CHOLET (49300) 8, rue Eugène Brémond
792 047 037 RCS ANGERS
(la « Société »)

Comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020
Approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 octobre 2020

Le Président
Jean-François TROUILLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-François Trouillard". The signature is written over a large, thin-lined oval that encompasses most of the text above it.

In Extenso

**SAS IN EXTENSO CENTRE OUEST
ETATS FINANCIERS
Au 30 juin 2020**

8 rue Eugène Brémont
49300 CHOLET

Siret : 79204703700017

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements	Net	Net
		Dépréciations	30/06/2020	30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	19 226	19 226		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	190 285	178 193	12 092	23 294
Fonds commercial (1)	42 082 677		42 082 677	40 034 854
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	131 414	117 870	13 545	28 359
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 189 692	4 553 923	1 635 769	1 525 404
Immobilisations corporelles en cours				4 000
Avances et acomptes	127 103		127 103	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	156 861	28 861	128 000	2 407 957
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	89 459		89 459	9 281
Prêts				
Autres immobilisations financières	699 814		699 814	481 646
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	49 686 531	4 898 072	44 788 459	44 514 795
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	19 827 056	2 275 432	17 551 624	17 815 332
Autres créances	993 779	82 182	911 597	1 201 839
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	300 000
Disponibilités	10 290 743		10 290 743	7 931 051
Charges constatées d'avance (3)	225 884		225 884	280 267
TOTAL ACTIF CIRCULANT	31 637 463	2 357 614	29 279 849	27 528 490
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	81 323 994	7 255 686	74 068 308	72 043 285
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			172 026	136 546

BILAN PASSIF

	30/06/2020	30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	27 282 606	27 282 606
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 672 939	1 672 939
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 169 488	961 509
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 467 565	3 503 738
Report à nouveau	19 207	13 307
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 138 466	4 159 585
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		7 538
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38 750 271	37 601 222
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	116 610	116 031
Provisions pour charges	808 606	646 674
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	925 216	762 705
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 040 012	8 348 537
Emprunts et dettes financières diverses (3)	750	55 620
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 315 261	2 977 830
Dettes fiscales et sociales	11 396 599	10 532 049
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	297 544	479 389
Produits constatés d'avance	13 342 655	11 285 934
TOTAL DETTES (1)	34 392 821	33 679 359
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	74 068 308	72 043 285
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 187 416	6 206 642
(1) Dont à moins d'un an (a)	29 205 404	27 472 717
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	44	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMpte DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2020	30/06/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	168		168	680
Production vendue (biens)	418 707		418 707	417 008
Production vendue (services)	55 892 173		55 892 173	57 515 547
Chiffre d'affaires net	56 311 048		56 311 048	57 933 235
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			35 057	10 160
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			902 026	776 586
Autres produits			2 957	3 888
Total produits d'exploitation (I)			57 251 088	58 723 869
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			332	118
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			13 899 621	15 083 234
Impôts, taxes et versements assimilés			1 841 743	1 944 363
Salaires et traitements			22 256 399	22 326 216
Charges sociales			7 833 327	8 157 110
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			547 436	610 834
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			654 341	534 264
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			199 258	191 490
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			2 888 144	3 010 495
Autres charges			50 120 601	51 858 125
Total charges d'exploitation (II)			7 130 487	6 865 744
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				139 915
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			45 038	63 345
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			45 038	203 260
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			28 861	
Intérêts et charges assimilées (4)			177 461	280 319
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			206 322	280 319
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-161 284	-77 060
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			6 969 203	6 788 684

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2020	30/06/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	17 902	66 418
Sur opérations en capital	609 893	303 254
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	13 192	13 192
Total produits exceptionnels (VII)	640 987	369 672
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 705	113 735
Sur opérations en capital	629 297	286 460
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	124 361	32 521
Total charges exceptionnelles (VIII)	761 363	432 716
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-120 376	-63 045
Participation des salariés aux résultats (IX)	722 250	600 000
Impôts sur les bénéfices (X)	1 988 111	1 966 054
Total des produits (I+III+V+VII)	57 937 113	59 296 800
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	53 798 646	55 137 215
BENEFICE OU PERTE	4 138 466	4 159 585
(a) Y compris :		
- <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>	121 679	161 369
- <i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	35 742	140 933
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		356

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS IN EXTENO CENTRE OUEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 74 068 308 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 138 466 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/10/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires (Droit de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigée de la filiale ou en fonction de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mal technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Compte tenu du changement de date de clôture pour l'exercice 2019, les comptes 2020 et 2019 ne sont pas comparables. L'exercice précédent est de 13 mois contre 12 mois pour l'exercice clôturé au 30/06/2020.

Autres éléments significatifs

25/07/2019 Cession de clientèle de l'agence de Rivedoux pour 13 000 € à la société CORIOLIS AE

30/11/2019 Cession de clientèle sur l'agence de Lagord pour une valeur de 159 672 € à la société AAE EXPERTISE (17).

19/12/2019 Achat d'un fonds libéral à la société AEON à Chatellerault pour une valeur de 67 986 €

19/12/2019 Achat d'un fonds libéral à Monsieur UBLET à Chatellerault pour une valeur de 22 876 €

06/03/2020 Acquisition de 250 titres Transaxio Centre Ouest pour une valeur de 18 861 € et amène le pourcentage de détention à 50% .

9/06/2020 Participation à l'augmentation du capital d'In Extenso Patrimoine Centre Ouest pour 45 000 € qui amène le capital à 50 000 € et dont IECO est l'unique actionnaire.

Fusion simplifiée de la société ECUYERE EXPERTISE (EEC) filiale à 100% d'In Extenso Centre Ouest (IECO) par décision du Conseil d'Administration du 19 novembre 2019. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des impôts. Elle a été réalisée le 31 décembre 2019 sur la base des comptes arrêtés au 30 juin 2019 et des valeurs nettes comptables à cette date. Elle a pris effet au 1er juillet 2019.

L'actif net apporté par la société ECUYERE EXPERTISE s'élève à 528 476 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société EEC détenus par la société IECO constitue un mali technique de fusion pour 817 644 €, affecté en mali de fusion dans les comptes de la société absorbante.

Fusion simplifiée de la société AUDIT VAL DE LOIRE CONSEIL (AVLC) filiale à 100% d'In Extenso Centre Ouest (IECO) par décision du Conseil d'Administration du 19 novembre 2019. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des impôts.

Elle a été réalisée le 31 décembre 2019 sur la base des comptes arrêtés au 30 juin 2019 et des valeurs nettes comptables à cette date. Elle a pris effet au 1er juillet 2019.

L'actif net apporté par la société AUDIT VAL DE LOIRE CONSEIL s'élève à 405 844 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société AVLC détenus par la société IECO constitue un mali technique de fusion pour 468 939 €, affecté en mali de fusion dans les comptes de la société absorbante.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020.

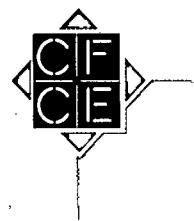
A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 30 juin 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces évènements et de leurs conséquences. L'entreprise constate que ces événements n'ont pas d'impact significatif sur son activité depuis mi-mars 2020 et ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Société par Actions Simplifiée
IN EXTENO CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémont
49300 CHOLET

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2020





Compagnie
Française
de Contrôle
& d'Expertise

Société de
commissaires
aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

Société par actions Simplifiée
IN EXTENO CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémont
49300 CHOLET

A l'assemblée générale de la société **IN EXTENO CENTRE OUEST**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **IN EXTENO CENTRE OUEST** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 1^{er} octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS
Tél. 01 40 53 39 80
fax 01 40 53 05 56

S.A. au capital de
37 000 €
Inscrite à la
Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Paris
RCS Paris B 602 006 116
Code NAF 6920 Z
N° TVA Intracommunautaire :
FR 95602006116

.../...

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Fond commercial » de l'annexe (page 11) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du fond commercial.
- La note « Immobilisations financières » de l'annexe (page 13) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

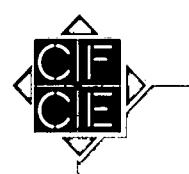
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 1^{er} octobre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

.../...



RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

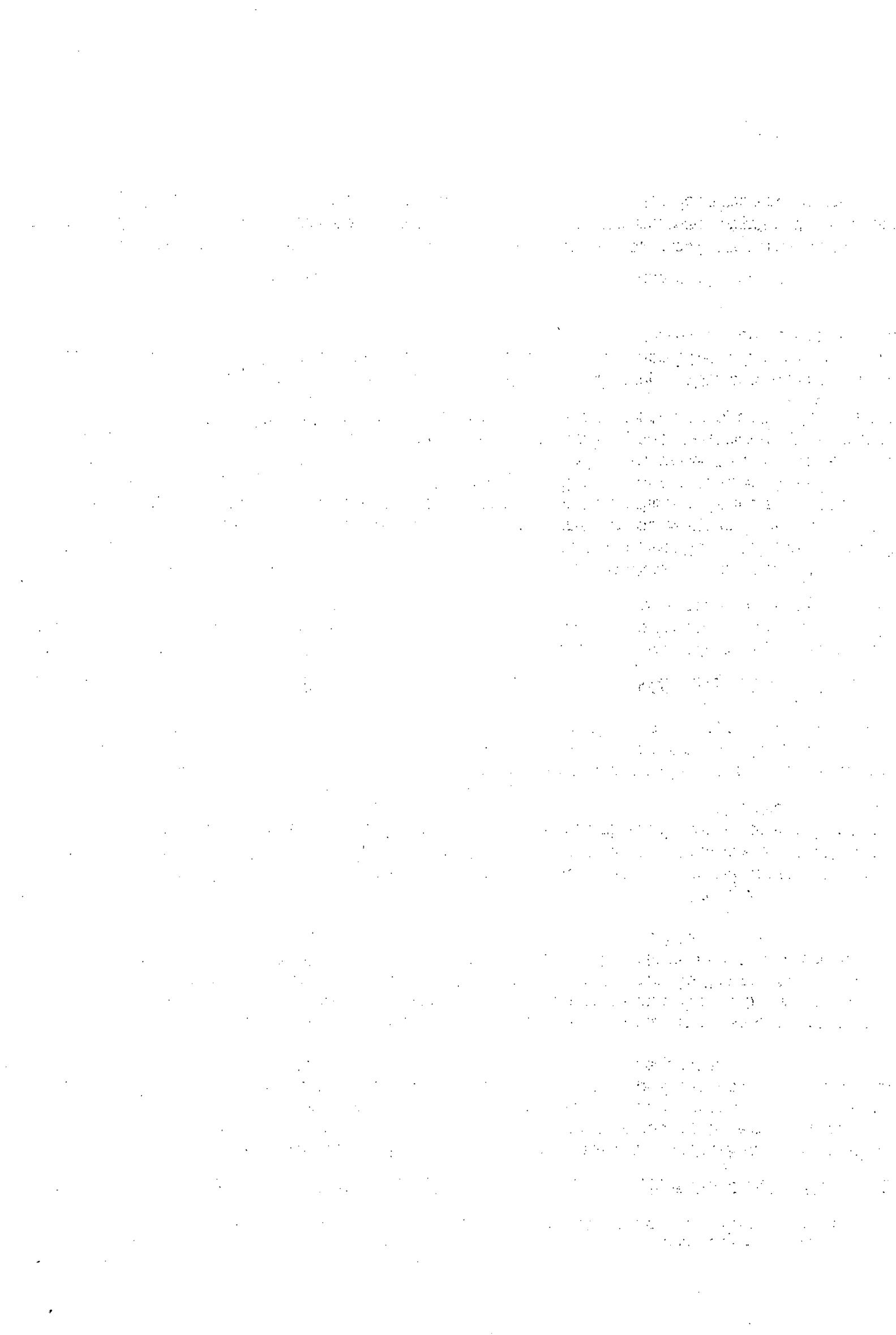
Paris, le 21 octobre 2020

**Compagnie Française
De Contrôle et d'Expertise
"C.F.C.E."**

Société de commissaires aux comptes

Albert ABESSERA
Expert-comptable diplôme
Commissaire aux comptes





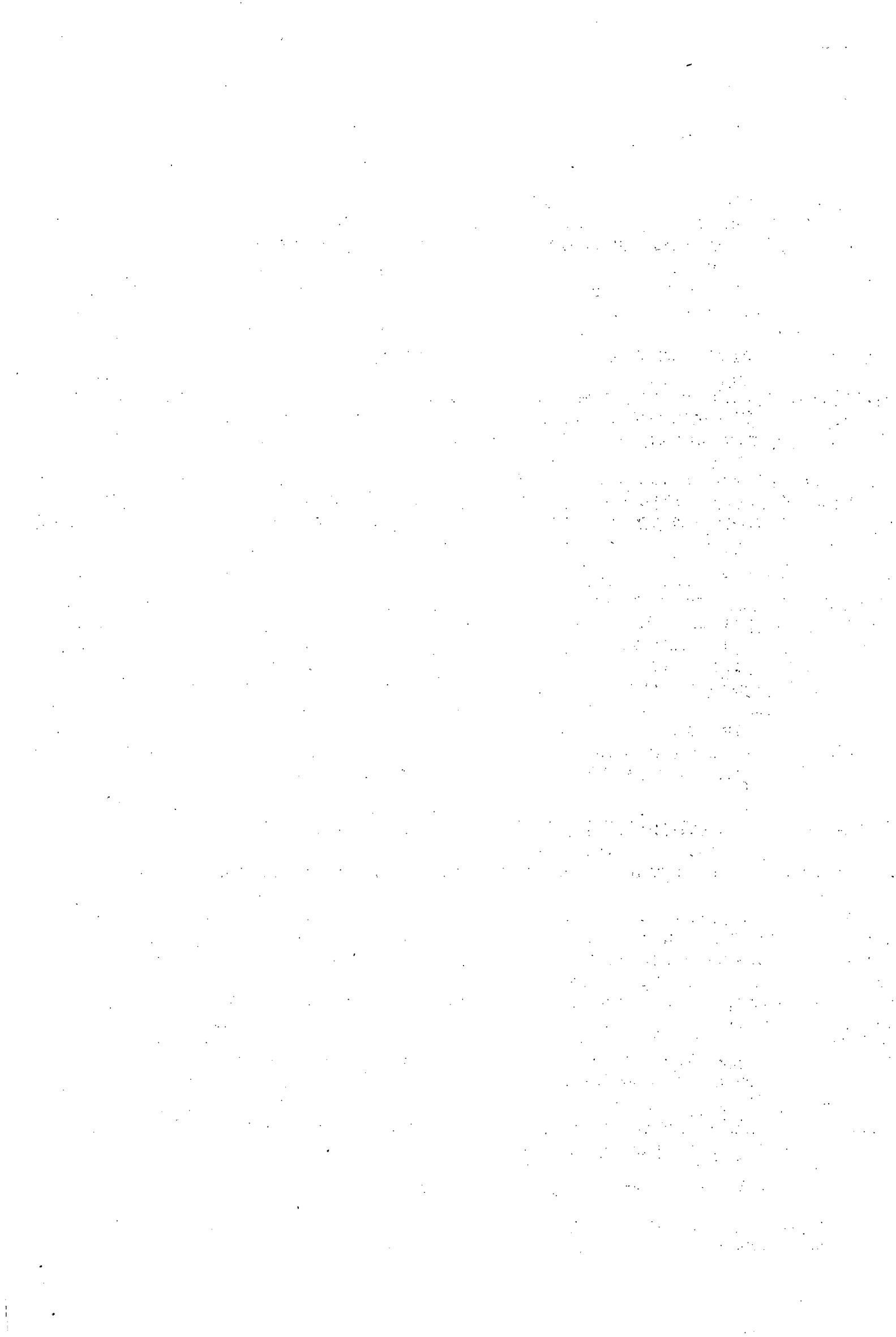
ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

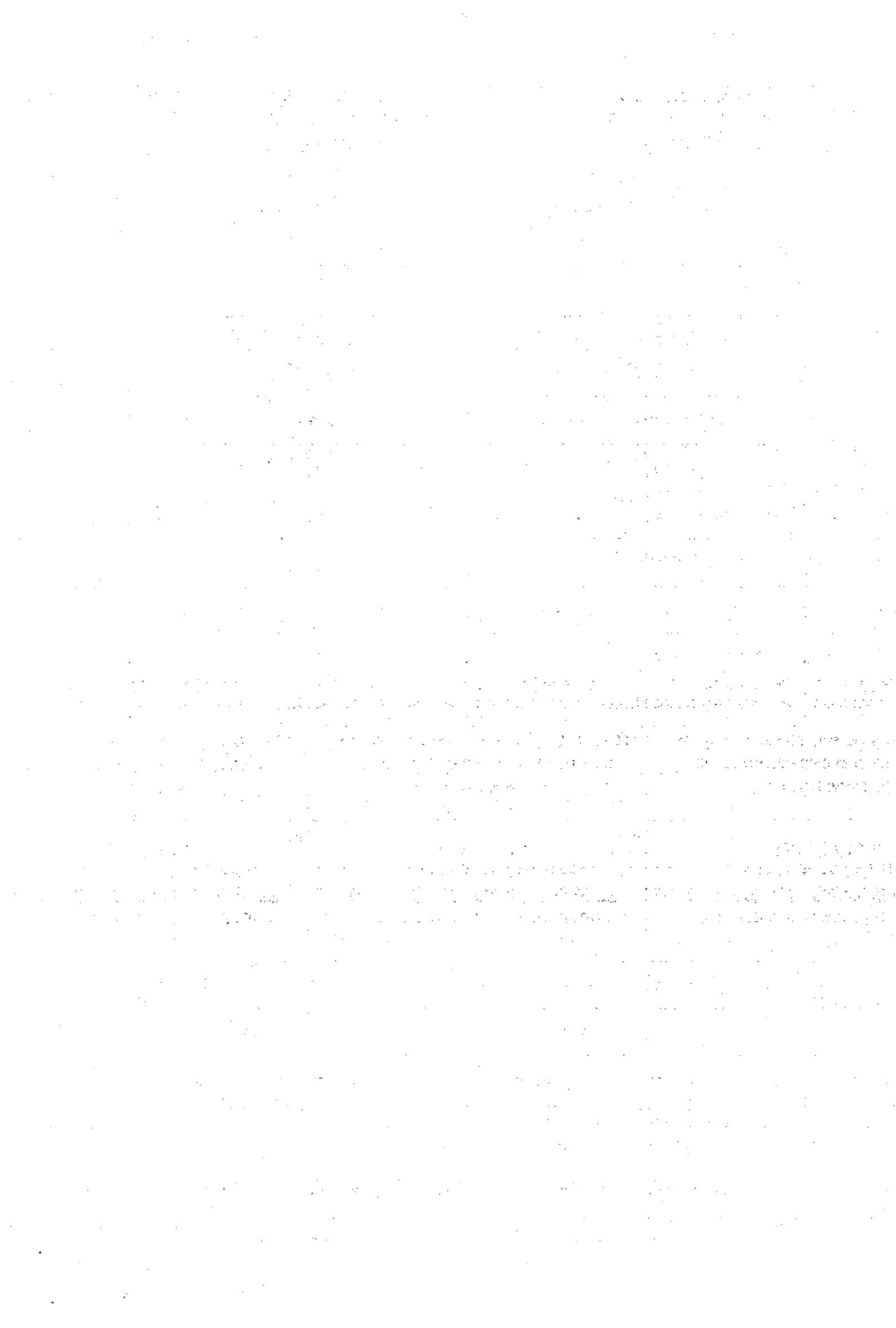




BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	19 226	19 226		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val.similaires	190 285	178 193	12 092	23 294
Fonds commercial (1)	42 082 677		42 082 677	40 034 854
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	131 414	117 870	13 545	28 359
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 189 692	4 553 923	1 635 769	1 525 404
Immobilisations corporelles en cours				4 000
Avances et acomptes	127 103		127 103	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	156 861	28 861	128 000	2 407 957
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	89 459		89 459	9 281
Prêts				
Autres immobilisations financières	699 814		699 814	481 646
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	49 686 531	4 898 072	44 788 459	44 514 795
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	19 827 056	2 275 432	17 551 624	17 815 332
Autres créances	993 779	82 182	911 597	1 201 839
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	300 000
Disponibilités	10 290 743		10 290 743	7 931 051
Charges constatées d'avance (3)	225 884		225 884	280 267
TOTAL ACTIF CIRCULANT	31 637 463	2 357 614	29 279 849	27 528 490
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	81 323 994	7 255 686	74 068 308	72 043 285
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			172 026	136 546

C.F.C.E
 112, bis rue Cadinet
 75017 PARIS
 Commissaire aux comptes



BILAN PASSIF

	30/06/2020	30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	27 282 606	27 282 606
Ecart de réévaluation	1 672 939	1 672 939
Réserve légale	1 169 488	961 509
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 467 565	3 503 738
Report à nouveau	19 207	13 307
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 138 466	4 159 585
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		7 538
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38 750 271	37 601 222
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	116 610	116 031
Provisions pour charges	808 606	646 674
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	925 216	762 705
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 040 012	8 348 537
Emprunts et dettes financières diverses (3)	750	55 620
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 315 261	2 977 830
Dettes fiscales et sociales	11 396 599	10 532 049
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	297 544	479 389
Produits constatés d'avance	13 342 655	11 285 934
TOTAL DETTES (1)	34 392 821	33 679 359
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	74 068 308	72 043 285
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 187 416	6 206 642
(1) Dont à moins d'un an (a)	29 205 404	27 472 717
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	44	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
 Commissaire aux comptes⁴

COMpte DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2020	30/06/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	168		168	680
Production vendue (biens)	418 707		418 707	417 008
Production vendue (services)	55 892 173		55 892 173	57 515 547
Chiffre d'affaires net	56 311 048		56 311 048	57 933 235
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			35 057	10 160
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			902 026	776 586
Autres produits			2 957	3 888
Total produits d'exploitation (I)			57 251 088	58 723 869
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			332	118
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			13 899 621	15 083 234
Impôts, taxes et versements assimilés			1 841 743	1 944 363
Salaires et traitements			22 256 399	22 326 216
Charges sociales			7 833 327	8 157 110
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			547 436	610 834
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			654 341	534 264
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			199 258	191 490
Autres charges			2 888 144	3 010 495
Total charges d'exploitation (II)			50 120 601	51 858 125
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			7 130 487	6 865 744
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				139 915
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			45 038	63 345
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			45 038	203 260
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			28 861	
Intérêts et charges assimilées (4)			177 461	280 319
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			206 322	280 319
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-161 284	-77 060
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			6 969 203	6 788 684

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2020	30/06/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	17 902	66 418
Sur opérations en capital	609 893	303 254
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	13 192	
Total produits exceptionnels (VII)	640 987	369 672
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 705	113 735
Sur opérations en capital	629 297	286 460
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	124 361	32 521
Total charges exceptionnelles (VIII)	761 363	432 716
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-120 376	-63 045
Participation des salariés aux résultats (IX)	722 250	600 000
Impôts sur les bénéfices (X)	1 988 111	1 966 054
Total des produits (I+III+V+VII)	57 937 113	59 296 800
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	53 798 646	55 137 215
BENEFICE OU PERTE	4 138 466	4 159 585
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	121 679	161 369
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	35 742	140 933
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		356

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS IN EXTENO CENTRE OUEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 74 068 308 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 138 466 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/10/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires (Droit de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigée de la filiale ou en fonction de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mali technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Compte tenu du changement de date de clôture pour l'exercice 2019, les comptes 2020 et 2019 ne sont pas comparables. L'exercice précédent est de 13 mois contre 12 mois pour l'exercice clôturé au 30/06/2020.

Autres éléments significatifs

25/07/2019 Cession de clientèle de l'agence de Rivedoux pour 13 000 € à la société CORIOLIS AE

30/11/2019 Cession de clientèle sur l'agence de Lagord pour une valeur de 159 672 € à la société AAE EXPERTISE (17).

19/12/2019 Achat d'un fonds libéral à la société AEON à Chatellerault pour une valeur de 67 986 €

19/12/2019 Achat d'un fonds libéral à Monsieur UBLET à Chatellerault pour une valeur de 22 876 €

06/03/2020 Acquisition de 250 titres Transaxio Centre Ouest pour une valeur de 18 861 € et amène le pourcentage de détention à 50% .

9/06/2020 Participation à l'augmentation du capital d'In Extenso Patrimoine Centre Ouest pour 45 000 € qui amène le capital à 50 000 € et dont IECO est l'unique actionnaire.

Fusion simplifiée de la société ECUYERE EXPERTISE (EEC) filiale à 100% d'In Extenso Centre Ouest (IECO) par décision du Conseil d'Administration du 19 novembre 2019. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des Impôts. Elle a été réalisée le 31 décembre 2019 sur la base des comptes arrêtés au 30 juin 2019 et des valeurs nettes comptables à cette date. Elle a pris effet au 1er juillet 2019.

L'actif net apporté par la société ECUYERE EXPERTISE s'élève à 528 476 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société EEC détenus par la société IECO constitue un mali technique de fusion pour 817 644 €, affecté en mali de fusion dans les comptes de la société absorbante.

Fusion simplifiée de la société AUDIT VAL DE LOIRE CONSEIL (AVLC) filiale à 100% d'In Extenso Centre Ouest (IECO) par décision du Conseil d'Administration du 19 novembre 2019. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des Impôts.

Elle a été réalisée le 31 décembre 2019 sur la base des comptes arrêtés au 30 juin 2019 et des valeurs nettes comptables à cette date.

Elle a pris effet au 1er juillet 2019.

L'actif net apporté par la société AUDIT VAL DE LOIRE CONSEIL s'élève à 405 844 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société AVLC détenus par la société IECO constitue un mali technique de fusion pour 468 939 €, affecté en mali de fusion dans les comptes de la société absorbante.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020.

A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 30 juin 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces évènements et de leurs conséquences. L'entreprise constate que ces événements n'ont pas d'impact significatif sur son activité depuis mi-mars 2020 et ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissements	19 226			19 226
Fonds commercial	39 984 854	2 197 495	159 672	42 022 677
Autres postes immob incorp.	241 812	12 042	13 569	240 285
Immobilisations incorporelles	40 245 892	2 209 537	173 241	42 282 188
Construction	199 090		67 676	131 414
Install gales, agencements	2 686 480	270 926	275 463	2 681 943
Matériel de transport	55 993	29 942	21 546	64 388
Matériel bureau, inform. , mobilier	3 620 440	526 964	704 044	3 443 361
Immobilisations en cours	4 000	127 103	4 000	127 103
Immobilisations corporelles	6 566 003	954 935	1 072 729	6 448 209
Autres participations	2 407 957	88 644	2 339 739	156 861
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	9 281	71 010	155	80 137
Prêts et autres immobilisations	481 646	679 908	461 740	699 814
Immobilisations financières	2 898 884	839 563	2 801 634	936 812
ACTIF IMMOBILISE	49 710 778	4 004 035	4 047 604	49 667 209

Nota : la rubrique immobilisations "augmentation" comporte les immobilisations sur apports effectués par la société ECUYERE pour 897 677 €, et par la société AUDIT VAL DE LOIRE pour 169 309 €.

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion.

La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

NOTES SUR LE BILAN

	30/06/2020
Éléments achetés	2 929 267
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	39 103 410
Total	42 032 677

Les modifications introduites au PCG par le règlement 2015-06 de l'ANC sont applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. Ces modifications concernent notamment l'amortissement des fonds commerciaux et le reclassement des malis de fusion. Le mali de fusion d'une valeur de 21 230 504 € est comptabilisé dans la rubrique comptable correspondant à l'actif sous-jacent auquel il est affecté, en l'occurrence au compte 207 100 « Mali de fusion sur Fonds commercial ». Le mali technique est amorti, déprécié ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU IN EXTENO FORMATION CENTRE OUEST 49300 CHO SARL IN EXTENO SOCIAL CENTRE OUEST SARL 49300 CH SASU IN EXTENO PATRIMOINE CENTRE OUEST 49300 CHO	10 000 68 000 50 000	112 583 -56 704	100,00 100,00 100,00	49 231 -12 785
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SAS TRANSAXIO CENTRE OUEST 53000 LAVAL	20 000	10 368	50,00	304 072

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	128 000	128 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)	28 861				
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat et, le cas échéant, des frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigé de la filiale ou de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mali technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissements	19 226			19 226
Autres postes immob incorp.	168 518	23 244	13 569	178 193
Immobilisations incorporelles	187 743	23 244	13 569	197 418
Construction	170 731	14 814	67 676	117 870
Install gales, agencements	2 098 699	194 599	268 718	2 024 580
Matériel de transport	50 167	15 307	21 546	43 928
Matériel bureau, inform. , mobilier	2 688 642	492 086	695 313	2 485 415
Immobilisations corporelles	5 008 239	716 806	1 053 253	4 671 793
ACTIF IMMOBILISE	5 195 983	740 050	1 066 822	4 869 211

Note : la rubrique amortissements "augmentation" comporte les amortissements sur apports effectués par la société ECUYERE pour 113 017 € et par la société AUDIT VAL DE LOIRE pour 43 072 €.

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 21 746 533 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	699 814		699 814
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	19 827 056	19 827 056	
Autres	993 779	821 753	172 026
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	225 884	225 884	
Total	21 746 533	20 874 693	871 840
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE groupe IE	186 982
Clients - FAE hors groupe	4 655 999
RRR à obtenir & avoirs à recevoir	20 861
Orga. sociaux - Pdts à recevoir	53 562
Divers - Produits à recevoir	28 225
Intérêts courus à recevoir	2 247
Total	4 947 876

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 27 282 606,00 euros décomposé en 27 282 606 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	7 538	5 654	13 192	
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	7 538	5 654	13 192	
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		5 654	13 192	

NOTES SUR LE BILAN

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	116 031	66 910	66 331		116 610
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	676 258	132 348			808 606
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques					
et charges					
Total	792 289	199 258	66 331		925 216
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		199 258	66 331		
Financières					
Exceptionnelles					

La provision de début d'exercice comporte les provisions sur apports effectuées par la société ECUYERE pour 29 584 €.

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 34 392 821 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	44	44		
- à plus de 1 an à l'origine	7 039 968	1 852 552	5 057 003	130 414
Emprunts et dettes financières divers (*)	750	750		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 315 261	2 315 261		
Dettes fiscales et sociales	11 396 599	11 396 599		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	297 544	297 544		
Produits constatés d'avance	13 342 655	13 342 655		
Total	34 392 821	29 205 404	5 057 003	130 414
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	600 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	1 915 210			
(**) Dont envers les groupes et associés				

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	163 725
Fournisseurs - FAR hors groupe	820 234
ICNE s/ emprunts clientèle	15 919
Dettes provisionnées pour CP	2 692 344
Dettes provisionnées pour RTT	253 057
Dettes prov. sur part. des salariés	722 542
Personnel - Autres charges à payer	30 800
Personnel - Primes à payer	694 375
Personnel - Intérêsement à payer	269 000
Orga. sociaux - Autres CS à payer	474 250
Charges à payer taxe organique	30 452
Charges à payer particip eff constr	145 462
Charge à payer - CFE	24 710
Charge à payer - Taxe foncière	111 097
Charge à payer - TVTS	1 656
Charge à payer - Taxe handicap	36 540
Divers - Charges à payer	1 200
Total	6 487 363

Autres informations

Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 262 319
- . En valeur : 348 884 euros

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	225 884		
Total	225 884		

NOTES SUR LE BILAN**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	13 342 655		
Total	13 342 655		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

		30/06/2020
Pôle Angevin		11 616 000
Pôle Choletais		11 026 000
Pôle Poitou Charente		13 094 000
Pôle Touraine		10 734 000
Pôle Eurléanais		9 841 047
TOTAL		56 311 048

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 58 940 euros

Honoraire des autres services : 1 600 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	152	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 553	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	629 297	
Amortissements des immobilisations	118 707	
Amortissements dérogatoires	5 654	
Rentrées sur créances amorties		15 557
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 345
Produits des cessions d'éléments d'actif		609 893
Amortissements dérogatoires		13 192
TOTAL	761 363	640 987

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	6 969 203	1 988 111	4 981 092
+ Résultat exceptionnel	-120 376		-120 376
- Participations des salariés	722 250		722 250
Résultat comptable	6 126 577	1 988 111	4 138 466
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE) (**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

AUTRES INFORMATIONS

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : AVENIR IE

Forme : SAS

SIREN : 844333245

Au capital de : 68 041 440 euros

Adresse du siège social :

106 Cours Charlemagne

69002 LYON

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : 106 Cours Charlemagne 69002 LYON.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	189 692
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement du fonds Amine à Angers au profit du LCL</i>	178 002
Autres engagements donnés	178 002
Total	367 694
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

AUTRES INFORMATIONS

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 9 865 463 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 808 606 euros

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La méthode de calcul de l'engagement retraite retenue est la suivante:

Taux d'actualisation : 1.04% (idem en N-1)

Taux de croissance des salaires : 1.00% (idem N-1)

Age de départ à la retraite : 65 ans (idem N-1)

Taux de rotation du personnel :

ancienneté < 5ans 14 % (15% N-1)

ancienneté entre 5 et 15 ans 9 % (10% N-1)

ancienneté > 15ans 4 % (2% N-1)

Table de taux de mortalité :(Table INSEE TV 88-90)

La constitution de la provision indiquée ci-dessus est, nette des contrats d'assurance en cours valorisés au 30 juin 2020 à hauteur de 66 555 €.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.